Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-028_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Suppression et création de poste au service gestion et prévention des déchets

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°028/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale au sein du service déchets il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Le Président propose donc de supprimer 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet et de créer 1 emploi d'agent à temps complet en contrat à durée indéterminée de droit privé au service SPIC, Régie Déchets relevant de la Convention Collective des Activités des déchets à compter du 1er avril 2026.

L'intitulé du poste créé est le suivant :

- ✓ Agent technique polyvalent service prévention et gestion déchets

Temps de travail : temps complet

Statut : Droit privé

Principales missions :

La fiche de poste est jointe en annexe de la présente délibération.

L'agent peut également être amené à exercer toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service et plus généralement de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-028_2026-DE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 03 février 2026,

Vu l'avis favorable du bureau qui s'est réuni le 27 janvier 2026,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Président,
- De modifier comme suit le tableau des emplois *à compter du 1er avril 2026* :

Service Gestion et Prévention des Déchets					
Emploi	**Grade(s) associé(s)**	**Catégorie**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Agent polyvalent déchets	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	TC
Agent technique polyvalent service gestion et prévention des déchets	CDI de droit privé	privé	0	1	TC

- D'inscrire au budget Déchets les crédits correspondants.

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Ludovic LASSAGNE